

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/01

Objet : Instauration du droit de préemption urbain

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 211-1 à L. 211-7 et les articles R*. 211-1 à R. 211-8 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2009 ;

Considérant que le code de l'urbanisme donne la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme d'instituer le droit de préemption urbain notamment sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures ;

Le conseil municipal, entendu les explications après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'instaurer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et les zones d'urbanisation futures de la commune, telles que sur le plan en annexe ;

CHARGE le maire d'exécuter toutes les obligations en matière d'affichage, de publication et de transmission auprès des instances concernées.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/02

Objet : changement du taux de la taxe locale d'équipement

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1585 A à 1585 H ;

Considérant que la taxe locale d'équipement a été instaurée à Wintzenheim-Kochersberg à un taux de 2 %, et ce, il y a plus de trois ans ;

Considérant les nombreux travaux prévus sur la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré ;

DECIDE de voter à bulletin secret :

Bulletins exprimés : 10 répartis comme suit :

- 2 pour un taux de 5 %
- 3 pour un taux de 4 %
- 5 pour un taux de 3,5 %

DECIDE de retenir le taux de 3,5% et ce, à compter du jour où la présente délibération est exécutoire.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/03

Objet : Création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe non titulaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du 12 février 2010 recrutant une secrétaire de mairie sous contrat de droit privé dans le cadre d'un CAE-CUI passerelle ;

Vu la convention passée entre le maire, représentant de la commune, et le Pôle Emploi de Strasbourg ;

Considérant que le contrat signé le 8 février 2010 a une durée d'un an et doit prendre fin le 7 février 2011 ;

Considérant que certains projets de la commune nécessitent des heures de travail supplémentaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de trois ans, en qualité de non titulaire selon les conditions suivantes :

- Les attributions consisteront à assurer le secrétariat de la mairie, à mettre en place des concessions au cimetière communal et à travailler en amont sur le projet d'Association Foncière Urbaine Autorisée et à assurer la coordination avec les services de l'Etat, avant que celle-ci ne soit créée ;
- La durée hebdomadaire de travail est de 30/35^{ème} ;
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 413 et de l'indice majoré 369 ;
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :
Recrutement dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet ou pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.
Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/04

Objet : Désignation de propriétaires fonciers en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 133-3 ;

Considérant que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière arrive à terme, cinq propriétaires de parcelles non bâties (trois titulaires et deux suppléants) doivent être désignés par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, après avoir eu lecture de la liste des membres désignés par la Chambre d'agriculture, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de ne pas procéder à un bulletin secret pour cette nomination conformément à l'article L.2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales ;

DESIGNE en tant que titulaires : Pierre STIEBER, Marcel NORTH et Daniel SCHOETZ ; et en tant que suppléants : Michelle KLEIN-NORTH et Bernard SCHEER.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/05

Objet : Demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du 3 avril 2009 ;

Vu les orientations d'aménagement particulières concernant le secteur sud à l'ouest de la RD 228 comprenant la zone IAU3 définies dans le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 16 octobre 2009 relative à une demande de création d'une AFUA ;

Considérant que la société CM-CIC SAREST n'a pas souhaité poursuivre ce projet d'AFUA ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à sept voix pour et trois abstentions,

ANNULE et REMPLACE la délibération du 16 octobre 2009 susmentionnée par la présente délibération ;

SOLLICITE Monsieur le Préfet du Bas-Rhin pour la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg au lieu-dit « Hinter den Garten », zone IAU3, dont le périmètre est annexé à la présente délibération ;

S'ENGAGE à acquérir les parcelles dont tout propriétaire opterait pour le délaissement.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire, Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/06

Objet : Attribution des marchés « éclairage public » et « télécommunications » pour le lieu-dit « Lehmgrube »

Vu la délibération du 17 septembre 2010 par laquelle le conseil municipal a décidé de lancer les appels d'offre pour la réalisation des travaux au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Vu la délibération du 15 décembre 2010 relative à l'extension des réseaux d'éclairage public et des télécommunications au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Vu la lettre envoyée aux entreprises datée du 27 décembre leur demandant une offre de prix avant le vendredi 14 janvier 2011 à 12 h ;

Vu le rapport de la commission d'appel d'offre réunie le mercredi 19 janvier 2011 à 16 h 30 en vue de l'ouverture des plis ;

Le conseil municipal, entendu le rapporteur de la commission d'appel d'offre, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'attribuer le marché « éclairage public » à la société SOBECA pour un montant hors taxe de 9 585,50 € et à la même société pour le marché « télécommunications » pour un montant hors taxe de 4 889 €.

AUTORISE le maire à signer les marchés et tout autre document nécessaire à l'exécution de ceux-ci.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire, Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/07

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération en date du 3 avril 2009 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R* 123-20-1 ;

Considérant qu'une erreur matérielle concernant la zone IAU4 a été constatée dans le plan zonage qui ne correspond pas à ce qui avait été décidé suite à l'enquête publique et à ce qui a été défini dans les orientations d'aménagement particulières ;

Considérant que les limites entre les zones IAU2 et IIAU1 sont incohérentes et ne permettent pas d'inclure l'emplacement réservé A10 dans la réserve foncière constructible de la zone IAU2 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme ne permet pas l'installation de systèmes individuels solaires, thermiques ou photovoltaïques dans les zones UA, UB, IAU et A ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de faire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle a été proposée par l'ADEUS ;

AUTORISE le maire à signer le devis présenté par l'ADEUS d'un montant de 1160 € HT pour l'élaboration du dossier de modification.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire,
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/08

Objet : Retrait de la délibération en date du 10 novembre 2010 mettant en place une participation pour voirie et réseaux au lieu-dit « Lehmgrube »

Vu la délibération du 10 novembre 2010 mettant en place une participation pour voirie et réseaux au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Vu le recours gracieux effectuée par Monsieur le Sous-Préfet dans le cadre du contrôle de légalité daté du 24 janvier 2011 et réceptionné par fax le même jour ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

RETIRE la délibération susmentionnée qui n'a pas encore eu de commencement d'exécution.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 janvier 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal décidé, à l'unanimité des présents, d'instituer le droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines et les zones à urbaniser.

2° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de changer le taux de la taxe locale d'équipement de 2% à 3,5 %.

3° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème}), en qualité de non titulaire, pour une durée de trois ans sur la base de l'indice brut 413 et l'indice majoré 369.

4° Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des présents, les propriétaires de parcelles non bâties suivants comme membres titulaires du bureau de l'Association Foncière : Pierre STIEBER, 101, rue du Bitzen 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Marcel NORTH, 4a rue Principale 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Daniel SCHOETZ, 15 route de Strasbourg 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; et comme membres suppléants : Michelle KLEIN-NORTH, 9 rue de l'Eglise 67 370 Wintzenheim-Kochersberg ; Bernard SCHEER, 100 rue du Bitzen 67 370 Wintzenheim-Kochersberg.

5° Le conseil municipal, à sept voix pour et trois abstentions, sollicite Monsieur le Préfet du Bas-Rhin pour la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg au lieu-dit « Hinter den Garten », zone IAU3, dont le périmètre est consultable en mairie et s'engage à acquérir les parcelles dont tout propriétaire opérerait pour le délaissement.